

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

30 SEPTEMBRE 2025

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À RENFORCER LE RESPECT DES PRINCIPES DE LIBERTÉ DE LA PRESSE
ET D'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

DÉPOSÉE PAR MME SABINE ROBERTY, M. THIERRY WITSEL, MME ÖZLEM
ÖZEN, M. LAURENT DEVIN, MME SYLVIE MURATORE, M. EDDY FONTAINE,
MME ANNE LAMBELIN ET M. MARTIN CASIER

RÉSUMÉ

La présente proposition de résolution vise à réaffirmer et renforcer les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles en matière de soutien à la liberté de la presse et à l'indépendance des médias.

Elle réaffirme le rôle de la Commission de déontologie journalistique en tant qu'organe indépendant en charge du contrôle de la déontologie journalistique.

Elle appelle le gouvernement à prendre des actions nouvelles pour assurer la bonne application et le respect de ces principes.

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à renforcer le respect des principes de liberté de la presse et d'indépendance des médias	5

DÉVELOPPEMENTS

L'été 2025 a été marqué par plusieurs incidents qui ont rappelé la nécessité de renouveler l'engagement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en faveur de la liberté de la presse et d'envisager de nouvelles modalités pour garantir sa protection.

En effet, accusé d'avoir illégalement et abusivement utilisé une carte PMR pendant plusieurs années, un président de parti a tenté d'intimider une journaliste de la RTBF pour faire modifier le contenu d'un article. Si certaines de ses demandes correspondaient à des erreurs factuelles à corriger, un enregistrement de la conversation a mis en évidence une violence verbale inacceptable et des menaces physiques contre des membres de la rédaction du média de service public.

Cet épisode a été suivi de l'envoi de mises en demeure par voie d'avocat à tout qui relayait des informations sur les accusations de fraude à la carte PMR, dont un jeune créateur de contenus animant une page de vulgarisation de l'actualité sur les réseaux sociaux.

De nombreux interlocuteurs institutionnels se sont indignés de ces manœuvres :

- l'association des journalistes professionnels ;
- la société des journalistes de la RTBF ;
- la Fédération européenne des journalistes, qui a même saisi le Conseil de l'Europe pour signaler une atteinte grave à la liberté de la presse.

Suite à ces événements, le parti politique concerné a annoncé par voie de communiqué, le 26 août dernier, son intention de boycotter la RTBF si celle-ci refusait de présenter des excuses à son président.

La direction de la RTBF y a répondu le lendemain, le 27 août 2025, en reconnaissant des erreurs factuelles dans la version initiale de son article mais en réaffirmant son soutien à l'indépendance des médias et à la liberté de la presse :

« La rédaction de la RTBF manifeste une volonté claire et constante de respecter les règles et standards de la déontologie journalistique mais aussi d'amélioration de ces pratiques, n'hésitant pas à réévaluer ses méthodes de travail, de sa propre initiative ou par suite des demandes du Conseil de Déontologie Journalistique. Elle rappelle que le législateur a confié au CDJ le pouvoir de recueillir et traiter de manière indépendante les plaintes et questions et c'est à cette instance que la RTBF et les autres médias répondent.

La RTBF réaffirme son attachement au pluralisme des idées et demeure convaincue que le dialogue respectueux et constructif entre opinions constitue un fondement essentiel de la vie démocratique.

En tant que média de service public, l'indépendance éditoriale constitue une valeur cardinale. La RTBF veille également, sans réserve, à garantir la protection et le soutien de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs dans l'exercice de leur travail. ».

Lors de sa réunion que s'est tenue ce vendredi 19 septembre, le conseil d'administration de la RTBF a décidé de soutenir cette déclaration. Il a condamné fermement toute pression, intimidation et menace physique proférées à l'égard des journalistes ou de tout salarié d'un média dont la protection dans l'exercice de leur fonction. Il a également rappelé son attachement inconditionnel au principe démocratique fondamental de liberté de la presse et à la défense du média de service public dont l'indépendance éditoriale est le garant d'une information de qualité, libre et pluraliste devant s'exercer dans le cadre du code de déontologie journalistique et d'un contrôle déontologique indépendant.

Il appartient désormais au Parlement et au gouvernement de prendre position en défense de ces principes démocratiques élémentaires, d'autant plus dans un contexte international où l'indépendance des médias est de plus en plus régulièrement attaquée.

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À RENFORCER LE RESPECT DES PRINCIPES DE LIBERTÉ DE LA PRESSE ET D'INDÉPENDANCE DES MÉDIAS

- A. Considérant les récentes pressions et intimidations exercées par un président de parti politique sur des membres de la rédaction du média de service public ;
- B. Considérant les réactions de l'Association des journalistes professionnels, de la Société des journalistes de la RTBF ainsi que la saisine du Conseil de l'Europe par la Fédération européenne des journalistes pour atteinte grave à la liberté de la presse ;
- C. Considérant la réponse publique apportée par la direction de la RTBF, appuyée par son conseil d'administration ;
- D. Considérant l'European Media Freedom Act qui exige que les autorités nationales :
- garantissent l'indépendance éditoriale de tous les médias opérant sur leur territoire, en interdisant toute ingérence directe ou indirecte, notamment d'origine politique ou économique ;
 - mettent en place des cadres juridiques empêchant les pressions gouvernementales ou les représailles à l'encontre des journalistes et veillent à ce que les décisions éditoriales ne puissent être influencées par des propriétaires ou annonceurs ;
- E. Considérant l'importance, au-delà du cadre juridique mis en place, de rappeler l'attachement aux principes de liberté de la presse et d'indépendance des médias, en particulier pour l'institution en charge de cette compétence ;
- F. Considérant la nécessité de conforter le rôle du Conseil de déontologie journalistique (CDJ) et du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) en tant qu'organes de contrôle indépendants chacun dans les compétences qui leur sont attribuées par la législation ;
- G. Considérant les attaques contre les médias et les dérives observées dans de nombreuses démocraties en termes de respect de ces principes.

Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles demande au gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles de :

1. Confirmer son attachement inconditionnel au principe démocratique fondamental de liberté de la presse, son refus de toute pression ou intimidation à l'égard des journalistes ainsi que sa défense du média de service public dont l'indépendance éditoriale est le garant d'une information de qualité, libre et objective ;
2. Renforcer la publicité du fait que le contrôle du travail journalistique doit exclusivement être effectué par des organes indépendants et que cette mission a été confiée par le législateur au CDJ ainsi qu'au CSA pour certaines dimensions ;
3. Prendre toutes les dispositions légales nécessaires pour renforcer la bonne application et le respect de la liberté de la presse et de l'indépendance des médias par les acteurs politiques et économiques au regard de la nouvelle réglementation européenne ;
4. Adopter un plan d'action afin de promouvoir ces principes et de faciliter leur appropriation dans toute la société.

S. Roberty

T. Witsel

Ö. Özen

L.Devin

S. Muratore

E. Fontaine

A. Lambelin

M. Casier